

2025/.....
Parafe

NOTE DE SYNTHÈSE BREVE ET SYNTHÉTIQUE N°15

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL VILLE

Rapport présenté par Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA

Pièce Jointe :

- ✓ Compte Administratif 2024 du budget principal

A la clôture de l'exercice 2024, le compte administratif du budget principal fait apparaître avec les restes à réaliser un résultat global de :

Investissement : - 1 093 002.71 €
Fonctionnement : 3 951 204.14 €

Il ressort de ces résultats :

Un résultat positif de la section de fonctionnement de 3 951 204.14 euros.

Un solde négatif cumulé en section d'investissement de - 5 023 425.16 euros et un solde positif des restes à réaliser de l'exercice 2024 de 3 930 422.45 euros, soit un besoin de financement de la section d'investissement de 1 093 002.71 euros.

Un excédent de fonctionnement de 3 951 204.14 euros qui est repris au budget supplémentaire 2025 sur la section de fonctionnement à hauteur de 2 858 201.43 euros au compte R002 et 1 093 002.71 euros affecté au compte 1068 au profit des recettes d'investissement pour couvrir le besoin de financement de la section.

Le résultat de l'exercice est la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement, hors reports des exercices antérieurs.

2019	2020	2021	2022	2023	2024
2 333 744	2 432 648	1 962 796	1 220 415	4 296 451	1 303 478

Le résultat se maintient au-dessus de 1 000 000 d'euros entre 2018 et 2022. L'année 2023 a été marquée par un excédent plus élevé, dû principalement à la perception de recettes importantes (filet de sécurité, fiscalité, subventions...) avec des dépenses de fonctionnement qui ont augmenté moins fortement.

2025/.....
Parafe

L'ÉVOLUTION DES GRANDES MASSES BUDGETAIRES DE 2019 A 2024

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement	29 685 577	29 907 209	35 271 843 dont vente terrain Diversey 5 600 000 €	30 793 217	34 048 312	33 665 033
<i>Evolution n-1</i>	2,27%	0,75%	17,94%	-12,70%	10,57%	- 1,10%
Dépenses de fonctionnement	26 997 398	26 903 459	27 053 330	28 843 546	28 955 286	32 361 554
<i>dont intérêts de la dette</i>	1 504 359	1 415 908	1 306 312	1 207 013	1 230 208	1 122 597
<i>Evolution n-1</i>	-2,00%	0,35%	0,56%	6,62%	0,38%	10,53%
Recettes d'investissement (hors affectation du résultat)	9 113 460	1 015 080	6 951 198	3 008 223	4 878 057	6 818 217
<i>dont emprunts souscrits</i>	5 600 000	0	5 600 000	1 800 000	3 000 000	0,0
<i>Evolution n-1</i>	152%	-88,86%	584,79%	-56,72%	62,15%	71,55%
Dépenses d'investissement	8 054 095	4 314 295	12 260 905	5 725 269	8 894 212	8 318 939
<i>dont capital de la dette</i>	2 156 571	2 227 906	2 204 735	2 427 900	5 757 738	2 645 039
<i>dont prêt relais</i>			8 000 000		3 200 000	
<i>dont dépenses d'équipement</i>	5 897 124	1 964 480	2 056 170	3 297 369	3 073 759	5 492 785
<i>dont autres investissements</i>					62 715	181 115
<i>Evolution n-1</i>	-3,89%	-66,69%	4,67%	60,36%	55,35%	-6,47%

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Charges à caractère général (chap. 011)	6 127 860	6 206 375	5 829 150	6 948 384	5 856 562	7 582 803
<i>Evolution n-1</i>	- 4,53%	1,28%	- 6,08%	19,20%	-15,71%	22,76%
Charges de personnel et frais assimilés (chap. 012)	15 968 910	16 169 985	16 907 052	17 422 427	18 183 728	19 122 651
<i>Evolution n-1</i>	1,79%	1,26%	4,56%	3,05%	4,36%	4,91%
Autres charges de gestion courante (chap. 65)	2 372 716	2 126 722	1 945 692	2 251 946	2 621 810	2 777 131
<i>Evolution n-1</i>	- 4,56%	- 10,37%	- 8,51%	15,74%	16,42%	5,59%
Intérêts de la dette (art 66111)	1 504 359	1 415 908	1 306 312	1 207 013	1 230 208	1 123 145
<i>Evolution n-1</i>	- 4,74%	- 5,88%	- 7,74%	-7,60%	2,25%	-8,7%
Autres dépenses de fonctionnement (chap. 014, 66, 67 et 68)	1 023 553	984 468	1 065 124	1 059 283	1 062 978	1 755 824
<i>Evolution n-1</i>	- 25,70%	- 3,82%	8,19%	-0,55%	0,34%	39,45%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	26 997 397	26 903 459	27 053 330	28 843 546	28 955 286	32 361 554
<i>Evolution n-1</i>	- 2,00%	- 0,35%	0,56%	6,62%	0,38%	10,53%

2025/.....
Parafe

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 représentent 32 361 554 euros soit une augmentation de 10.53 % par rapport à 2023.

Les charges à caractère général ont augmenté de 22.76% par rapport à 2023 subissant l'inflation et l'augmentation des matières premières et des fluides de plein fouet.

Entre 2023 et 2024, les dépenses n'ont augmenté que de 10.53 % incluant la hausse des charges de personnel.

La commune, pour 2024, ne bénéficie plus du dispositif dit « amortisseur » de la progression des prix d'électricité.

Les charges de personnel augmentent de 4.91 %. Elles intègrent la prise en compte, en année pleine, de la revalorisation du SMIC, du point d'indice ainsi que le glissement vieillesse technicité.

Les dépenses du chapitre 014 concernent l'atténuation de recettes notamment celles de la fiscalité (FPIC dont le montant a été pris en charge à 50% par la Communauté de communes, restitution pour dégrèvement de la taxe d'habitation...)

Les autres charges de gestion courante enregistrent les contingents obligatoires, les subventions aux associations et les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes. Elles augmentent de 5.59 % contre 16.42% en 2023. En 2024 la commune a versé 624 492 € de subventions aux organismes privés soit 65 376 € de plus que l'année précédente. Les subventions versées aux budgets annexes ont augmenté en raison des dépenses à caractère général (notamment la hausse des dépenses d'énergie) qu'ont connu ces budgets. La subvention au CCAS a augmenté et a été de 640 000 euros.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produit des contributions directes (73111)	16 035 372	16 490 943	16 840 512	18 098 699	19 586 108	20 408 475
<i>Evolution n-1</i>	<i>3.55%</i>	<i>2.84%</i>	<i>2.12%</i>	<i>7.47%</i>	<i>8.21%</i>	<i>4.03%</i>
Fiscalité indirecte (autres articles chapitre 73)	5 510 342	5 378 094	5 713 335	5 390 892	5 296 367	5 000 097
<i>Evolution n-1</i>	<i>1.16%</i>	<i>- 2.40%</i>	<i>6.23%</i>	<i>-5.64%</i>	<i>-1.75%</i>	<i>-5.59%</i>
Dotations (chapitre 74)	4 733 792	5 246 314	4 263 370	4 187 400	5 307 698	4 239 787
<i>Evolution n-1</i>	<i>- 4.19%</i>	<i>10.83%</i>	<i>- 18.74%</i>	<i>-1.78%</i>	<i>26.75%</i>	<i>-20.12%</i>
Autres recettes d'exploitation (chapitre 70,013,75 et 77)	3 406 072	2 791 857	8 455 758	3 116 226	3 858 139	3 799 245
<i>Evolution n-1</i>	<i>7.96%</i>	<i>- 18.03%</i>	<i>202.87%</i>	<i>-63.15</i>	<i>23.80%</i>	<i>-1.52%</i>
Total des recettes réelles de fonctionnement	29 685 577	29 907 208	35 272 975	30 793 217	34 048 312	33 447 604
<i>Evolution n-1</i>	<i>2.27%</i>	<i>0.75%</i>	<i>17.94%</i>	<i>-12.70%</i>	<i>10.57%</i>	<i>-1.76%</i>

Les recettes réelles de fonctionnement 2024 représentent 33 447 604 euros soit une baisse de 1.76 % par rapport à 2023. Cette baisse s'explique principalement par la non reconduction du filet de sécurité.

La forte inflation connue sur l'exercice 2024 n'a pu être compensée par les recettes fiscales malgré l'augmentation des bases par l'état, sachant que les taux communaux n'ont pas été augmentés afin de ne pas répercuter la hausse des charges sur les ménages.

Les produits d'exploitation encaissés par la ville sont à niveau constant par rapport à 2023.

2025/.....
Parafe

La dotation forfaitaire (composante de la DGF) représente 2 008 292 euros et l'attribution de compensation versée par la CCPB représente 3 554 637 euros.

Produit des contributions directes :

Les bases de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ont connu en 2024 une correction car les services fiscaux les avaient surévaluées dans le cadre de la procédure de déclaration des propriétés des contribuables.

Année	Base taxe d'habitation et/ou résidences secondaires	Base taxe foncière (bâtie)	Base taxe foncière (non bâtie)
2019	34 462 113	25 557 486	66 328
2020	35 612 448	26 040 292	68 269
2021	882 343	25 953 570	67 874
2022	1 006 735	27 038 110	78 421
2023	1 707 018	28 969 425	85 027
2024	1 198 000	30 268 000	88 100

Les bases fiscales évoluent d'une part sous l'effet de la revalorisation forfaitaire, d'après un coefficient voté chaque année en loi de finances, et d'autre part sous l'effet de variations physiques (nouvelles constructions, retour à l'imposition...).

L'évolution 2024 tient compte d'une plus faible revalorisation forfaitaire des bases de 1,7 % (7.10 % en 2023), et de l'évolution des bases physiques

	de 2009 à 2020	2022	2023	2024
Taux T.H.	26,02%	26,02 %	26,02 %	26,02 %
Taux T.F.B.	26,87%	44,87 %	46,71 %	46,71 %
Taux T.F.N.B.	106,76%	106,76%	111,15 %	111,15 %

Evolution des taxes fiscales avec maintien des taux à l'identique par l'équipe municipale :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produit TH et THRS	8 967 042	266 359	283 362	325 698	551 508	311 720
Produit TFB	6 867 296	6 997 026	16 484 688	17 648 231	18 921 489	19 700 562
Produit TFNB	70 812	72 884	72 462	87 165	94 508	97 923

2025/.....
Parafé

Fiscalité indirecte :

La fiscalité indirecte comprend les recettes affectées au compte 73 autres que la fiscalité directe et transférée (la taxe sur l'électricité (482 965 euros), les droits de mutation (753 064 euros), l'attribution de compensation (3 554 637 euros) ...).

Les dotations :

La dotation forfaitaire affiche un recul entre 2023 et 2024 et passe de 2 013 535 euros à 2 008 292 euros.

Les participations de l'Etat (compte 747) avaient fortement augmenté en 2023, de 10,24 % par rapport à 2022 (encaissement de subventions de la CAF liées au Covid). Elles affichent un recul de - 8.02 % en 2024.

Le dispositif « filet de sécurité » permettant de compenser la hausse des dépenses d'énergie et de personnel a pris fin en 2023.

Les autres recettes comprennent notamment les produits des services, les cessions d'immobilisations, les produits financiers, les atténuations de charges, les recettes exceptionnelles....

Les produits des services (restauration scolaire, crèches, périscolaires...) ont évolué en lien avec l'actualisation des tarifs et l'augmentation des prestations rendues, soit +27.65% par rapport à 2023 :

2019	2020	2021	2022	2023	2024
2 353 695	1 509 066	1 807 958	1 995 707	2 282 165	3 154 279

LES EPARGNES :

L'épargne brute rend compte de l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles, qui peut être affecté au financement des dépenses d'investissement

Le taux d'épargne brute compare l'épargne aux recettes réelles de fonctionnement. Il retrouve son niveau de 2022, ainsi que l'épargne nette.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne de gestion	4 146 364	4 281 903	3 906 357	3 154 984	6 323 235	3 413 030
Epargne brute	2 642 005	2 865 995	2 600 045	1 947 971	5 093 027	2 165 061
Taux d'épargne brute (en %)	8,91 %	9,63 %	8,77 %	6,33%	14,96%	6.88%
Epargne nette	485 434	638 088	395 310	-479 929	-664 711	-479 978

2025/.....
Parafe

LA DETTE :

L'encours de la dette au 31 décembre 2024 est de 22 283 619 €. Pour mémoire, en 2019, l'encours de dette était de 35 137 638 €. La ville s'est donc désendettée de -37 % depuis cette date.

	2021	2022	2023	2024
Encours au 31 décembre	28 270 797	27 669 689	24 928 658	22 283 619
Ratio de désendettement	10,9 ans	14,2 ans	4,9 ans	10,3 ans
Emprunt	5 600 000	1 800 000	3 000 000	0

Même si l'épargne brute est en baisse par rapport à 2023, la ville mettrait 10.3 ans à rembourser intégralement le capital de la dette en supposant qu'elle y consacre la totalité de son épargne brute. Ce ratio est tout à fait satisfaisant.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses d'équipement	5 897 124	1 964 480	2 056 170	3 297 369	3 073 759	5 492 785
Autres investissements	400	121 908	0	0	0	0
Remboursement capital de la dette	2 156 571	2 227 906	2 204 735	2 427 900	2 557 738	2 645 039
Prêt relais			8 000 000		3 200 000	0
Autres dépenses d'investissement	0	0	0	0	62 715	63 000

Sur les cinq années précédentes, la commune a continué son programme d'investissement d'un niveau moyen de 3 200 000 euros par an. En 2024, l'investissement a fortement augmenté à 5 492 785, euros avec principalement :

Achat de matériels travaux en régie	449 524 €
Achat de mobiliers	88 578 €
Achat de matériel informatique	103 117 €
Véhicule et matériel roulant	151 898 €

2025/.....
Parafe

Eclairage public : modernisation du réseau (leds)	225 926 €
Installation de voirie (corbeilles, barrières, candélabres, panneaux...)	49 950 €
Etudes pour la construction du complexe multi raquettes	823 150 €
Etudes pour l'extension de l'ALSH la Brèche aux Loups	318 586 €
Réfection des peintures / désamiantage des sols des écoles (groupe scolaire Gruet et école maternelle Plume Vert	157 693 €
Divers travaux dans les bâtiments scolaires (bureau directrice - travaux de menuiserie - faux plafonds – porte accès office – sanitaires maternelle Gruet– Réfection de peintures)	292 394€
Travaux dans les bâtiments culturels et sportifs (Cinéma Brasseur : travaux de ravalement - gymnase Anquetil : réfection des sols et remplacement de la porte d'entrée – gymnase Bouilloche : reprise du parquet et remplacement de châssis et installation de chéneaux en aluminium – gymnase de la Brèche aux Loups : installation d'un abris - Piscine : réfection partiel du carrelage – installation d'une pompe anti-algues et réfection des plages - Centre de vacances Port Blanc (menuiserie PVC – portes – fenêtres – faitières)	318 233 €
Travaux de voirie et réseaux (Parvis de l'hôtel de ville– réfection de la chaussée et des trottoirs avenue du rond Buisson – Reprise de trottoirs dans divers rues et pose de bandes podotactiles – Réfection de chaussée avenue Erasme – Réfection des trottoirs avenue Gourdon – remplacement de candélabres divers rues...)	1 560 968 €

Les dépenses d'équipement font apparaître un montant très important de restes à réaliser en 2025 (9 139 577 €), dont l'essentiel tient à la notification du marché de travaux du complexe multiraquettes.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
FCTVA	609 073	0	943 941	623 568	387 811	437 106
Autres recettes	970 035	698 485	393 716	490 396	890 646	870 036
Subventions	1 934 352	316 595	13 541	94 259	599 600	558 812
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (prêt relais)	5 600 000	0	5 600 000	1 800 000	3 000 000	0

Les équipements ont été financés par les ressources propres du FCTVA (437 106 euros), de la taxe d'aménagement (462 208 euros) et d'autres recettes d'investissement comme les subventions de l'Etat (158 812 euros) et par une affectation en réserve de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 4 679 251 euros.

Le programme d'investissement devait également être financé par des cessions de biens à hauteur de 8 670 000 euros et par un emprunt de 4 000 000 euros. Les cessions ont été décalées sur le début de l'année 2025 et l'emprunt n'a pas été encaissé. Ces recettes figurent en reste à réaliser en 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER le compte administratif 2024 du budget principal conformément au document budgétaire annexé

Document préparatoire non communicable

